



Dr Julie Truong-Minh, Pharmacien assistant au CHU de Lille

Quel a été le rôle / l'apport des pharmaciens hospitaliers du CHU de Lille dans la conception du projet IATROPREV ?

Le projet IATROPREV a été conçu en fonction des différentes étapes du parcours de soins. Le pharmacien hospitalier joue un rôle important à différentes étapes du processus. Il recueille notamment les informations sur le traitement du patient lors de la démarche de conciliation médicamenteuse. Il complète l'expertise gériatrique par son analyse pharmaceutique et enfin il s'assure de la bonne transmission aux professionnels de santé de ville.

En quoi ce projet est-il innovant, à la fois pour les patients et les professionnels de santé ?

Il s'agit d'une expérimentation de parcours où la ville et l'hôpital instaurent une vraie collaboration centrée sur une meilleure gestion de la prescription de médicaments. Elle se base également sur un nouveau mode de financement où un forfait est proposé pour chaque professionnel de santé de ville participant ainsi que pour l'hôpital.

Quel principal intérêt voyez-vous dans ce projet en tant que professionnel de santé ?

L'intérêt principal de ce projet est pour moi la volonté de réduire l'ensemble des effets indésirables provoqués par la prise d'un ou plusieurs médicaments chez les personnes âgées. Il est aussi celui-ci de mettre en lumière et de coordonner des actions parfois existantes mais isolées dans le parcours de santé du patient.

Quels sont les bénéfiques patients que vous identifiez ?

Le projet IATROPREV permet une optimisation de la prise en charge du patient et limite le risque d'effets indésirables médicamenteux, notamment chez les sujets âgés. Il participe également à sécuriser la prise en charge par une amélioration des relations entre les différents professionnels de santé.

Dans quelle mesure ce projet participe-t-il à la continuité hôpital-ville ? Au lien entre médecin et pharmacien ?

Ce projet facilite les échanges et la communication entre les professionnels de santé de ville et l'équipe hospitalière grâce à la réalisation de réunion de concertation pluri-professionnelle. Il permet aussi au médecin généraliste et au pharmacien d'officine d'avoir une prise en charge commune du patient.

Janvier 2022

En partenariat avec :